

Procès verbal

Le lundi 03 juin 2024 à 17h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Yves MONIN.

Présents : Yves MONIN, Joël FARCY, Hubert LEVE, Jocelyne MARTIN, Pierre BUTEUX, Marie-Laure SAVREUX, Christian DAMAGNEZ, Laurent NIVELLE, Sophie DUHEN, Daniel BALAVOINE, Valérie LECOMTE, Laurence JOSSE

Représentés : Anne BECHET représentée par Yves MONIN, Maryse CAGNARD représentée par Hubert LEVE, Laurence BALESSENT représentée par Joël FARCY

Absents et excusés :

La séance étant ouverte,

Les membres présents approuvent le procès-verbal de la séance précédente.

Election du secrétaire de séance :

Madame Sophie DUHEN est élue secrétaire de séance par l'ensemble des membres présents.

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter le point suivant :

Demande de subvention achat matériel 15% au Conseil Départemental.

Le conseil est d'accord pour l'ajout de ce point.

Ordre du jour :

- Election secrétaire de séance
- Approbation PV de la réunion précédente

Points soumis à la prise de délibérations

- Changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie (FDE)
- Effacement de réseaux rue de Drugy - plan de financement
- Eclairage public passage piétons et feux de récompense aménagement RD 925- plan de financement
- Mise en place d'un contrat prévoyance obligatoire au profit des agents - participation financière de la collectivité
- Secours exceptionnelle à une famille
- Décision modificative - ajustement 040-042 Amortissements

Points non soumis à la prise de délibérations

- Tour des élections

Délibérations du conseil :

Acquisition de matériel pour le service technique-modification du plan de financement (N° DE_2024_033)

Le Maire rappelle la délibération DE_2024_13 l'achat de matériel pour le service technique et informe l'assemblée que le taux de subvention au titre du Fonds d'appui aux communes a été augmenté à 15 %.

La subvention sera donc de 2079€ pour une dépense TTC de 14 559€.

Délibération : adoptée pour 15 contre 0 Abstention 0 refus 0

Changement de dénomination FDE80 (N° DE_2024_035)

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

X favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Délibération : adoptée pour 15 contre 0 Abstention 0 refus 0

Effacement du réseau électrique Rue de Drugy (N° DE_2024_036)

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention relatif aux travaux d'effacement du réseau électrique Rue de Drugy.

Le plan de financement est établi comme suit :

Travaux électriques : Coût total TTC de l'opération 296 317.00 €

TVA avancée par la Fédération 47 411.00 €

Montant pris en charge par la Fédération 124 453.00 €

Participation de la commune 124 453.00 €

Travaux d'éclairage : Coût total TTC de l'opération 140 551.00 €

Montant pris en charge par la Fédération 22 134.00 €

Fonds d'appui aux Cnes du Dt de la Somme 13 230.30 €

TVA et MO pris en charge par la Fédération 29 881.00 €

Participation de la commune 75 305.70 €

Travaux com électroniques : Coût total TTC de l'opération 116 608.00 €

TVA avancée par la Fédération 18 657.00 €

Montant pris en charge par la Fédération 39 181.00 €

Participation de la commune 58 770.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet d'effacement des réseaux Rue de Drugy,
- approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et tout autre document permettant la mise en oeuvre de ce dossier.

Délibération : adoptée pour 15 contre 0 Abstention 0 refus 0

DM-2024-001 - Vote de crédits supplémentaires 040-042 (N° DE_2024_039)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-17287.36	
60622	Carburants	2045.00	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	15242.36	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-17287.36
28041512 (040)	Subv. Grpt : Bâtiments, installations		5164.14
280415342 (040)	IC : Bâtiments, installations		3333.33
2804182 (040)	Autres org pub - Bât. et installations		8104.70
280422 (040)	Privé - Bâtiments et installations		685.19
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée pour 15 contre 0 Abstention 0 refus 0

Aide exceptionnelle à une famille (N° DE_2024_034)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'aide exceptionnelle d'une famille en difficulté.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une aide pour pallier aux divers frais de cette famille.

Après débat, le conseil municipal est d'accord et autorise le Maire à venir en aide à cette famille.

Délibération : adoptée pour 15 contre 0 Abstention 0 refus 0

Eclairage public Rue du Gal de Gaulle et Rue de Doullens - Feux de récompense - plan de financement (N° DE_2024_037)

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention relatif aux travaux d'éclairage public rue du Général de Gaulle et Rue de Doullens RD 925 (Feux de récompense).

Le plan de financement est établi comme suit :

Travaux éclairage public : Coût total TTC de l'opération 70 207.00 €

Montant pris en charge par la Fédération

20% du coût HT des travaux, la TVA et la MO 25 982.00 €

Participation de la commune 44 225.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet d'éclairage public Rue du Général de Gaulle et Rue de Doullens (feux de récompense),
- approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et tout autre document permettant la mise en oeuvre de ce dossier.

Madame LECOMTE demande s'il est possible de mettre en ligne le plan d'aménagement sur le site de la commune.

Monsieur le Maire est favorable à cette demande, il ajoute qu'une réunion d'information se tiendra en mairie mi-juin, le projet sera présenté.

Madame LECOMTE en profite pour demander si un aménagement pourrait être envisagé, au niveau de la boulangerie rue St Jean " élargir le trottoir ou circulation alternée", afin d'éviter aux piétons de descendre sur la chaussée.

Monsieur le Maire de répondre que cette demande a été faite auprès du Département, mais le Département refuse. La notification de refus écrite devrait arriver prochainement en mairie.

- une zone 30 km sera instaurée de l'entrée de la Rue de Doullens > sortie rue du Gal de Gaulle

pour 15 contre 0 Abstention 0 refus 0 Délibération : adoptée

Projet de délibération portant sur la mise en place d'un contrat de prévoyance (N° DE_2024_040)

Le Maire rappelle que l'ordonnance du 17 février 2021, désormais codifiée aux articles L. 827-1 à L. 827-12 du Code général de la fonction publique territoriale, prévoit notamment une participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de prévoyance lourde de leurs agents à compter du 1er janvier 2025.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation sont précisées par décrets :

- Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents détaille les possibilités ouvertes aux employeurs territoriaux ;
- Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la PSC des agents territoriaux prévoit:

- à son article 1.1.3 que : « Cette couverture [en matière de prévoyance] interviendra au moyen d'un contrat collectif à adhésion obligatoire ».

Il en résulte que les collectivités doivent se conformer à ces obligations et conclure une convention de participation en vue de sélectionner un contrat collectif à adhésion obligatoire pour leurs agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE:

- De mettre en place un contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire à la date d'effet du

01/01/2025.

- De participer à hauteur de 50% du montant de la cotisation de chaque agent

Délibération : adoptée Pour 15 contre 0 abstention 0 refus 0

Eclairage public Rue du Gal de Gaulle RD925 - passage piétons - plan de financement (N° DE_2024_038)

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention relatif aux travaux d'éclairage public rue du Général de Gaulle RD 925 (passage piétons).

Le plan de financement est établi comme suit :

Travaux éclairage public : Coût total TTC de l'opération 13 505.00 €

Montant pris en charge par la Fédération

20% du coût HT des travaux, la TVA et la MO 4 998.00 €

Participation de la commune 8 507.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet d'éclairage public Rue du Général de Gaulle (passage piétons),
- approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus,

autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et tout autre document permettant la mise en oeuvre de ce dossier.

Madame LECOMTE : demande ce qu'il en est du projet de mobilité douce

Monsieur le Maire lui répond que Madame la Sous-Préfète ne s'est toujours pas prononcée

Délibération : adoptée Pour 15 contre 0 abstention 0 refus 0

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS

Elections Européennes du 09 juin 2024

8h00 / 10h30 : Yves MONIN – Valérie LECOMTE – Daniel BALAVOINE – Christian DAMAGNEZ

10h30 / 13h00 : Jocelyne MARTIN – Pierre BUTEUX – Laurent NIVELLE – Sophie DUHEN

13h00 / 15h30 : Joël FARCY – Marie-Laure SAVREUX – Pierre BUTEUX- Yves MONIN

15h30 / 18h00 : Hubert LEVE – Laurence JOSSE – Anne BECHET- Maryse CAGNARD

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la place réservée aux personnes à mobilité réduite place de l'église est repeint, un nouveau panneau est commandé.

- Le marquage jaune devant le Crédit agricole est retracé également

- Pour les 80 ans de la libération de la commune, une gerbe sera déposée à l'issue de la cérémonie de remise des diplômes le jour de la fête.

- Licence IV : Monsieur Chivot Romain a suivi la formation de 3 jours afin d'obtenir le permis d'exploitation. A l'issue de cette formation, la Préfecture nous informe que malgré cela, notre licence ne peut être exploitée. Monsieur le Maire lors de son entretien avec le Secrétaire Général du Préfet, a demandé la prorogation de la licence pour une durée d'un an, le temps pour la commune de trouver un acheteur.

Questions diverses :

Mme SAVREUX : fait remarquer que le carré des indigents au cimetière est totalement délaissé.

Mr le Maire en informera le Directeur de la maison de retraite (gestionnaire)

Mme LECOMTE : Demande confirmation sur le nombre d'enfants de St Riquier, qui entreront en TPS à la rentrée septembre : 14 enfants.

Mme MARTIN : Oui 14 enfants

Mme LECOMTE : En tant que conseillère municipale, l'école la missionne afin de demander l'autorisation d'installer une structure gonflable sur le petit terrain de foot, dans le but de faire intervenir le RCA (Rugby Club Abbeville) pour des ateliers pour les enfants de l'école (4 à 6 séances).

Mr le Maire : Favorable au projet, la demande devra être formulée par écrit.

Mme SAVREUX : Est-ce que la municipalité continue de verser les 50€ accordés aux étudiants qui poursuivent leurs études.

Monsieur Le Maire : oui la participation est versée sur présentation d'un certificat de scolarité. Les étudiants doivent se faire connaître en mairie.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de question à poser, la séance est levée à 17h55.

